

# FORMATION DOCUMENT UNIQUE d'ÉVALUATION DES RISQUES

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTRA  
(dans votre établissement, date à votre convenance)



Répondre aux obligations légales du code du travail



## OBJECTIF DE LA FORMATION :

Les participants devront connaître leurs obligations législatives en matière d'hygiène et sécurité et être capables de réaliser leur document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ils devront pouvoir percevoir les situations à risque susceptibles de générer des accidents de travail.

A la fin de cette formation, les participants seront capables d'ouvrir et de créer leur Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUERP) et de le faire évoluer dans le temps.

## COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Connaître les obligations législatives en matière d'hygiène et sécurité
- Identifier et évaluer les risques de l'entreprise
- Être capable de réaliser un document unique
- Suivre la mise en place des actions recensées
- Déployer le Document Unique vers une démarche globale

## PUBLIC :

Responsable sécurité, personnel d'encadrement, chef d'entreprise, membres du CSE, préventeur d'entreprise.

## DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise du Document Unique

## MAINTIEN ET ACTUALISATION :

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée au moins chaque année et lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

## ORGANISATION DE LA FORMATION :

### PRÉ REQUIS :

Aucun

### DURÉE :

21 heures

### EFFECTIFS :

Effectif minimum : 3 stagiaires  
Effectif maximum : 8 stagiaires

### ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Selon le Décret n° 2001-1016 du 05 novembre 2001 :  
"L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement".



### INTERVENANTS

Spécialiste de l'évaluation des risques professionnels



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques et pratiques  
Exercices d'application  
Études de cas

## PROGRAMME :

### THEORIE

#### La législation

Le Code du Travail  
Le Code de la Sécurité Sociale  
Le Code Pénal  
Les instances nationales  
Les instances régionales

#### La prévention des accidents

Les coûts  
Les indicateurs

#### Les conditions de travail

L'environnement physique  
L'environnement chimique  
L'approche ergonomique des postes de travail  
L'étude de poste  
Les substances et préparations dangereuses

#### La préparation du Document Unique

L'article R.4121-1 du code du travail  
La forme du document unique  
Le contenu du document unique  
L'accessibilité du document unique  
L'accompagnement de la démarche de prévention  
Le contrôle de l'évaluation des risques  
Le support papier  
Le support informatique  
La mise à jour du document unique.

### PRATIQUE

Ouverture et création du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)  
Analyse en commun des différents textes législatifs  
Comparaison des statistiques des entreprises concernées  
Relevés d'information sur les accidents  
Analyses de poste de travail  
Recherche et proposition de solutions d'amélioration  
Visite de site avec recherche de situations d'accidents potentiels  
Mise à disposition de textes réglementaires, de brochures et de films vidéo



La formation est basée sur un apport de connaissance des textes réglementaires, mais aussi et surtout sur le développement de l'esprit sécurité des participants afin de les rendre capables de réaliser leur Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et de le faire évoluer dans le temps via les mises à jour obligatoires.